



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Aerosol) Eclat

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial (Aerosol) Eclat
No du produit A209-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit à polir.
Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

Personne À Contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) F+;R12. R52/53, R67.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage



Extrêmement inflammable

Phrases De Risque

R12 Extrêmement inflammable.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils De Prudence

A1 Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

(Aerosol) Eclat

2.3. Autres dangers**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

BUTANE	10-30%
No CAS : 106-97-8	No CE : 203-448-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
Naphtha (petroleum),hydrotreated heavy	10-30%
No CAS : 64742-48-9	No CE : 919-857-5
	Numéro D'Enregistrement: 01-2119463258-33-xxxx
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R10,R66,R67.
PROPANE	5-10%
No CAS : 74-98-6	No CE : 200-827-9
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ	2-5%
No CAS : 64742-82-1	No CE : 265-185-4
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 STOT Single 3 - H336 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) N;R51/53. R10,R67.
NITRITE DE SODIUM	< 1%
No CAS : 7632-00-0	No CE : 231-555-9
Classification (CE 1272/2008) Ox. Sol. 3 - H272 Acute Tox. 3 - H301 Aquatic Acute 1 - H400	Classification (67/548/CEE) O;R8 T;R25 N;R50
Distillates (petroleum), hydrotreated light.	< 1%
No CAS : 64742-47-8	No CE : 265-149-8
	Numéro D'Enregistrement: 01-2119484819-18-XXXX
Classification (CE 1272/2008) EUH066 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

(Aérosol) Eclat

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Les solvants organiques peuvent, en cas d'exposition massive, affecter le système nerveux central et provoquer des vertiges, de l'ivresse et, à des concentrations très élevées, perte de conscience et la mort.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone ou poudre sèche. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Refroidir les atomiseurs exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie. EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE !

Risques particuliers

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Un feu créé : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Gaz nitreux (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Faire attention au danger d'explosion. Combattre les incendies avancés ou importants à distance ou depuis un endroit sûr.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

(Aérosol) Eclat

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Lire et suivre les recommandations du fabricant. Émission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage. Éliminer toute source d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Récipient sous pression : ne doit pas être exposé à des températures supérieures à 50°C. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais.

Critères De Stockage

Entreposage des gaz comprimés inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m ³			
Distillates (petroleum), hydrotreated light.			1000 mg/m ³			
Naphtha (petroleum),hydrotreated heavy	WEL		1000 mg/m ³			
PROPANE		Asphyxiating Asphyxiant.	Asphyxiant.	Asphyxiating Asphyxiant.	Asphyxiant.	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

Protection des mains

Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Néoprène, nitrile, polyéthylène ou PVC.

Protection des yeux

Sans objet

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Aérosol. Liquide visqueux.
Couleur	Blanc / blanc cassé.

(Aerosol) Eclat

Odeur	Agréable, plaisante.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~100 760 mm Hg
Point de fusion (°C)	~ 0
Densité relative	1.000 (20°C)
Densité de vapeur (air=1)	1.5 - 2.1
Pression de vapeur	590 - 1760 kPa @ 45 °C
Taux d'évaporation	
Non disponible.	
Valeur pH, Solution Concentrée	
Non applicable.	
Valeur pH, Solution Diluée	
Non applicable.	
Viscosité	
Non déterminé.	
Température de décomposition (°C)	
Non disponible.	
Seuil D'Odeur, Bas	
Non disponible.	
Seuil D'Odeur, Haut	
Non disponible.	
Point d'éclair (°C)	< -20°C CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	365
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	1.8
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	9.5
Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)	2.3 - 2.8
Propriétés comburantes	
Non applicable.	
Observations	Information declared as "Not available" or "Not applicable" is not considered to be justified for enabling proper control measures to be taken.

9.2. Autres informations

Composés organiques volatils (COV) 297.5 g/litre

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé. Éviter Chaleur, étincelles, flammes. Chocs et dommages physiques.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Gaz nitreux (NO_x).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

(Aérosol) Eclat**Autres Dangers Pour La Santé**

Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées.

Informations générales

L'exposition prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peuvent entraîner des problèmes de la santé permanents.

Inhalation

Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

Contact avec la peau

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant.

Contact avec les yeux

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

Mises En Garde Sur La Santé

Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles. Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

Voie D'Exposition

Ingestion .

Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Appellation**PROPANE**

Informations toxicologiques

Aucunes informations notées.

Appellation**BUTANE**

Informations toxicologiques

Aucunes informations notées.

Appellation**Naphtha (pétroleum),hydrotreated heavy**

Dose Toxique 1 - DI 50

3160 mg/kg (oral rat)

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées.

Appellation**Distillates (pétroleum), hydrotreated light.**

Dose Toxique 1 - DI 50

> 5000 mg/kg (oral rat)

Dose Toxique 2 - DI 50

> 2000

Conc. Toxique - CL 50

> 5.3 mg/l/4 h (inhalation rat)

Appellation**NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ**

Dose Toxique 1 - DI 50

> 5,000 mg/kg (oral rat)

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Ce produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - Poissons

Non déterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Organismes terrestres

Non déterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

(Aerosol) Eclat

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Coefficient De Partage 2.3 - 2.8

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

(Aérosol) Eclat**Appellation PROPANE**

Écotoxicité

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

Appellation BUTANE

Écotoxicité

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

Appellation Naphtha (pétroleum),hydrotreated heavy

Écotoxicité

On ne s'attend pas à ce que le produit soit toxique pour les organismes aquatiques.

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

Appellation Distillates (pétroleum), hydrotreated light.

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l > 2-5

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 1.4

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l 1-3

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.

Dégradabilité

Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

Appellation NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ

Écotoxicité

Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

Potentiel de bio-accumulation

La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.

Dégradabilité

Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange. Les aérosols doivent être recyclés dans des installations adéquates. Les aérosols pleins, ou partiellement pleins, doivent être entreposés ou disposés, étant matières dangereuses en accord avec les exigences des autorités locales.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

(Aérosol) Eclat**14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2.1
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1
Étiquettes De Transport	

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-D, S-U
Code restriction de tunnel	(D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Listes santé et environnement

Règlement (CE) n o 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Classification de danger pour l'eau

WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

(Aérosol) Eclat

Date de révision 24/11/2011
Révision 4
Remplace la date 14/01/2011

Phrases - R (Texte Intégral)

R12 Extrêmement inflammable.
R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R10 Inflammable.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R25 Toxique en cas d'ingestion.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions De Danger Completes

H220 Gaz extrêmement inflammable.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.